

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR

CHILDREN AND YOUTH

PO Box 488, Igaluit, Nunavut, X0A 0H0 | 867-975-5090 (1-855-449-8118) | contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le 30 mai 2016

Les efforts actuels de promotion et de défense des droits par la REJ prennent appui sur les fondements énoncés dans le rapport de 2014-2015.

Iqaluit, Nunavut : Le Bureau du Représentant de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut a déposé son premier rapport annuel à l'Assemblée législative du Nunavut aujourd'hui. Le rapport couvre une période de neuf mois, du 16 juin 2014, date de l'entrée en fonction du premier Représentant de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut, à la fin de l'exercice 2014-2015. Il met l'accent sur les fondements et la planification initiale du Bureau, lesquels faisaient partie intégrante de son ouverture le 30 septembre 2015.

« Il reste encore beaucoup de travail à faire pour protéger les droits et le mieux-être des jeunes Nunavummiuts, mais je suis fière des bases que nous avons jetées et que nous ne cessons de bâtir, et qui contribuent directement à notre capacité à aider les enfants, les jeunes et leurs familles en temps opportun et de manière efficace », a déclaré la représentante Sherry McNeil-Mulak.

Depuis son ouverture, le Bureau a défendu les droits de 61 jeunes Nunavummiuts, visité 10 collectivités et organisé de nombreuses présentations et séances d'information auprès d'intervenants clés dans un premier effort visant à favoriser l'engagement de la population. Le Bureau avait précédemment établit la nécessité d'utiliser une approche progressive pour réaliser son mandat, en se concentrant d'abord sur le soutien pour la défense des droits des enfants et des jeunes et la sensibilisation du public au rôle du Bureau et aux droits des enfants. Tel que mentionné dans le rapport annuel, le Bureau du Représentant de l'enfance et de la jeunesse a défini plus de 200 tâches de moyenne et grande envergure qui devaient être complétées avant son ouverture. Le rapport annuel est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.rcynu.ca.

Au sujet du Représentant : Le rôle du Représentant de l'enfance et de la jeunesse consiste à protéger et promouvoir les droits des enfants et des jeunes du Nunavut. À ce titre, il intervient en leur nom dans les dossiers qui les touchent pour s'assurer que le gouvernement du Nunavut protège et fait progresser leurs droits et intérêts.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : Odile Nelson Directrice, Communications et sensibilisation publique Représentant de l'enfance et de la jeunesse 1 867 975-5096/1 867 222-0531 (cellulaire) onelson@rcynu.ca